



La lettre de l'ONAGRI a l'ambition de jouer son rôle non seulement d'information sur la situation du secteur agricole mais aussi d'aide à la prise de décision afin de réduire le niveau d'incertitude dans un environnement incertain. En traitant un thème d'actualité : Les échanges commerciaux des produits agroalimentaires entre la Tunisie et l'Union Européenne, dans un contexte d'engagement de la Tunisie et de l'Union Européenne dans les négociations sur l'accord de libre échange complet et approfondi (ALECA), l'ONAGRI voudrait y contribuer en apportant un éclairage sur l'évolution de ces relations basée sur des indicateurs pertinents et fiables.

Quelle est l'importance de ces échanges commerciaux? Comment ont-ils évolué dans le temps ? Quelle est la compétitivité des produits agroalimentaires tunisiens sur le marché européen ? Dans quelle mesure la Tunisie a profité des mesures de soutien mises en place par l'Union Européenne pour la filière Huile d'olive. C'est à ces questions que cette première série d'articles tentera

de répondre.

Pour cela, l'ONAGRI a décidé d'élargir son champ de prospection et de s'ouvrir à l'extérieur en sollicitant la contribution de ses partenaires à savoir pour le présent numéro: l'Observatoire Tunisien de l'Economie avec lequel une convention de collaboration a été récemment conclue et les instituts de recherche et d'enseignement supérieur agricole, que nous remercions.

Nous sommes conscients que l'utilisation d'informations fiables basées sur des indicateurs pertinents peut améliorer la prise de décision pour que l'intégration de la Tunisie dans le marché européen s'opère de manière plus équitable tout en tenant compte de l'asymétrie entre les deux partenaires. Pour cela, nous consacrons aussi les prochains numéros de cette année au traitement des différentes thématiques et filières des produits agricoles dans le cadre des échanges avec les pays de l'UE. Nous resterons ouverts à toute contribution ou suggestion sur ce sujet.

## Sommaire

Articles.....	2
Structure et évolution des échanges commerciaux agroalimentaires entre la Tunisie et l'Union Européenne (28).....	2
Compétitivité des produits agro-alimentaires Tunisiens sur le marché Européen .....	11
Bilan du soutien européen temporaire aux exportations d'huile d'olive tunisienne.....	16
Les comptes rendus .....	20
Renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontalières dans la région de l'Afrique du Nord, Tunis, 20 et 21 Décembre 2017....	20
Med-Amin : Réseau d'information sur les marchés agricoles méditerranéens Cinquième réunion, Malte, 24 et 25 janvier 2018.....	21
Atelier de travail : Analyse économique d'une chaîne de valeur agroalimentaire : Cas de l'abricot séché.....	22
Le rôle des universités dans le développement de nouveaux indicateurs de richesse, 4 et 5 Décembre 2017, Dakar.....	24
Rendez-vous.....	25
Les parus de l'ONAGRI au cours du premier trimestre de l'année 2018.....	26

## Structure et évolution des échanges commerciaux agroalimentaires entre la Tunisie et l'Union Européenne (28)

تهدف المفاوضات حول اتفاق الشراكة والتبادل الحر الشامل والمعقد "الألكا" مع الاتحاد الأوروبي إلى إنشاء اقتصاد عالمي حر. ومن أجل اندماج فعال للاقتصاد التونسي في السوق الأوروبية لا بد من رفع الحواجز الجمركية وتعديل المعايير والمقاييس ما بين الطرفين. في هذا الإطار حاول المرصد الوطني للفلاحة تفحص هيكل وتطور المبادلات التجارية الغذائية ما بين تونس والاتحاد الأوروبي بهدف تقييم حصة هذه المبادلات والمساهمة في أخذ القرارات المناسبة لتحسين القدرة التنافسية لمنتجاتنا من خلال جملة من المؤشرات.

بينت هذه المؤشرات ان المبادلات التجارية الغذائية بين تونس والاتحاد الأوروبي في الفترة الممتدة من 2001 إلى 2016 قد سجلت تفاوتاً ملحوظ حيث بلغت 50% من قيمة الصادرات الغذائية مقابل 32% من قيمة الواردات بمعدل نمو سنوي قدر على التوالي بـ 5,3% و 3,7%. كما نلاحظ أن الميزان التجاري الغذائي بين تونس والاتحاد الأوروبي يخضع بدرجة كبيرة للمتغيرات التي تسجلها صادرات زيت الزيتون وواردات الحبوب. حيث بلغ معدل صادرات زيت الزيتون باتجاه السوق الأوروبية 75% من القيمة الجمالية لصادرات البلاد من هذا المنتج في حين بلغ معدل واردات الحبوب من السوق الأوروبية 31% من مجموع قيمة واردات البلاد من الحبوب.

Les négociations sur un Accord de Libre Echange Complet et Ap-profondi (ALECA) entre la Tunisie et l'Union Européenne visent une économie libérale mondialisée. Pour une intégration efficace de l'économie tunisienne dans le marché européen, la levée des barrières douanières tarifaires et l'ajustement des normes et des standards entre les deux parties est nécessaire. Dans ce cadre l'ONAGRI a voulu examiner la structure et l'évolution des échanges commerciaux agroalimentaires entre la Tunisie et l'Union Européenne (à 28 pays) dans l'objectif d'évaluer la part de ces échanges entre les deux parties et de contribuer à la prise des décisions adéquates pour une meilleure compétitivité de nos produits à travers une panoplie d'indicateurs.

### 1. Indicateurs des échanges avec l'UE (28)

Tableau 1 : Indicateurs des échanges de la Tunisie avec l'UE (28)

	Unités	Exportations 2016	Importations 2016	Balance 2016
Valeur des échanges agroalimentaires avec l'UE	Millions d'euros	583	574	8
Part de l'UE dans les échanges agroalimentaires de la Tunisie	%	45,1	28,7	
Part de la Tunisie dans les échanges agroalimentaires de l'UE avec le monde	%	0,1	0,1	
Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de 2001 à 2016	%	3,7	5,3	
Part des produits agroalimentaires de la Tunisie dans le total des échanges avec l'UE tous produits confondus	%	6,4	6,2	
Part de l'UE dans les échanges de la Tunisie tous produits confondus	%	73,7	53,0%	

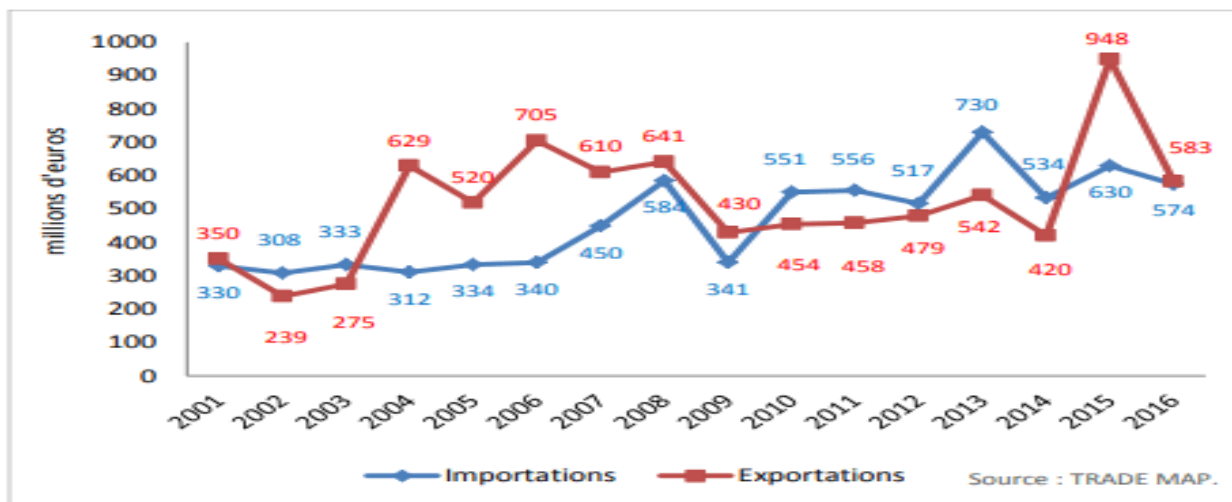
Source : Calculs de l'ONAGRI d'après les données de TRADE MAP.

En 2016 :

- 45,1% des exportations et 28,7% des importations de produits agroalimentaires de la Tunisie ont été échangés avec l'UE.
- Par rapport aux échanges mondiaux de produits agroalimentaires de l'UE, la part de la Tunisie est seulement de 0,1%.

## 2. Structure des échanges avec l'UE (28)

Figure 1 : Evolution des échanges agroalimentaires de la Tunisie avec l'UE (28)



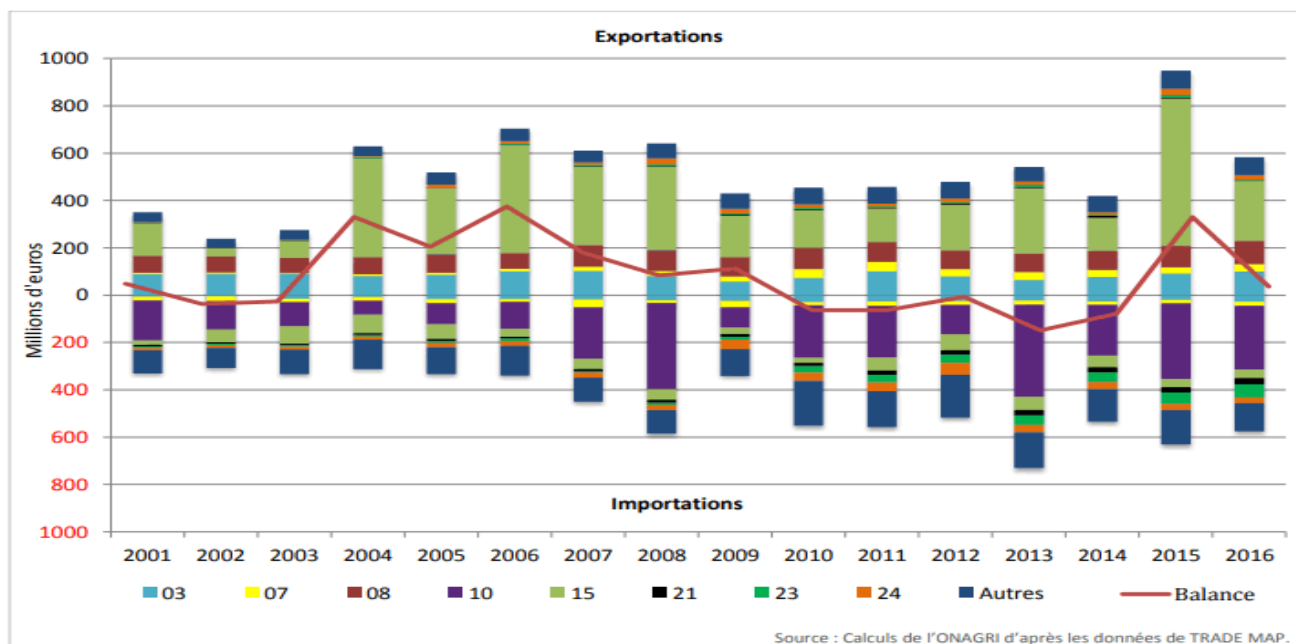
- En valeur les échanges agroalimentaires de la Tunisie avec l'UE ont enregistré une tendance haussière avec cependant des fluctuations tout au long de la période de 2001 à 2016.

Figure 2 : Evolution de la part de l'UE (28) dans les échanges agroalimentaires de la Tunisie entre 2001 et 2016



- En moyenne 32% des valeurs d'importations agroalimentaires de la Tunisie sont destinées à l'UE ;
- 50% des valeurs d'exportations proviennent de l'UE.

Figure 3 : Structure des échanges agroalimentaires de la Tunisie avec l'UE (28) entre 2001 et 2016



- 03 : Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques
- 07 : Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires
- 08 : Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons
- 10 : Céréales
- 15 : Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires ...
- 21 : Préparations alimentaires diverses
- 23 : Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux
- 24 : Tabacs et succédanés de tabac fabriqués

La balance agroalimentaire avec l'UE est tributaire des importations de céréales et des exportations des huiles en particulier de l'huile d'olive.

## 2.1. Importations de la Tunisie depuis l'UE (28)

### 2.1.1. Valeur des importations

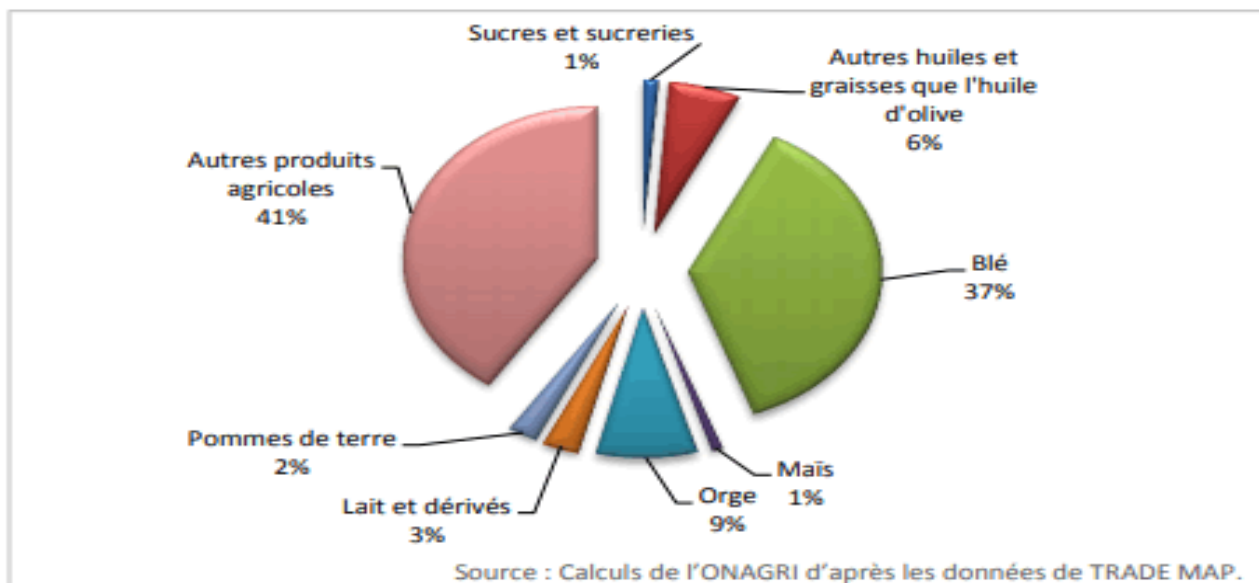
Tableau 2 : Evolution de la valeur des principaux produits agroalimentaires importés par la Tunisie depuis l'UE (28)

Unité : Millions d'Euros.

Libellé produit	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Sucres et sucreries	33,2	17,1	31,2	25,5	26,6	58,1	20,5	11,8	28,3	87,4	41,5	33,9	6,6	5,8	17,5	7,0
Autres huiles et graisses que l'huile d'olives	19,5	52,7	73,4	78,1	62,4	31,4	42,1	42,9	25,8	20,8	54,2	66,1	54,9	46,4	34,1	35,1
Blé	115,4	84,5	81,7	52,1	34,3	77,8	111,8	290,1	71,3	164,6	169,5	27,5	230,1	184,4	275,1	213,6
Maïs	3,1	9,3	3,8	0,1	7,2	4,3	0,2	14,3	13,2	24,8	8,8	19,8	18,5	3,9	20,4	5,3
Orge	48,5	25,0	15,3	3,7	46,4	30,3	106,2	59,5	0,7	30,6	39,2	19,8	140,5	26,0	22,4	48,9
Lait et dérivés	15,3	18,3	24,1	30,9	19,1	11,5	20,8	27,2	14,8	17,8	21,2	27,9	26,4	28,1	18,4	17,2
Pommes de terre	14,7	19,1	12,1	12,3	13,2	9,2	30,5	10,8	25,1	10,5	17,1	15,2	16,8	13,5	12,1	14,3

Source : TRADE MAP.

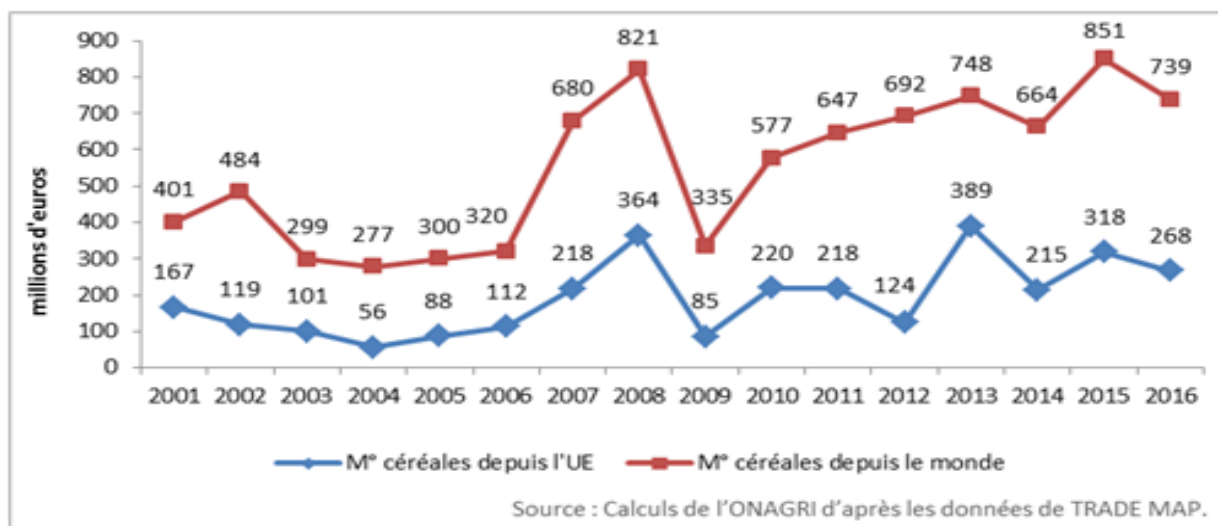
Figure 4 : Parts des valeurs des importations agroalimentaires de la Tunisie depuis l'UE (28) en 2016



En 2016 :

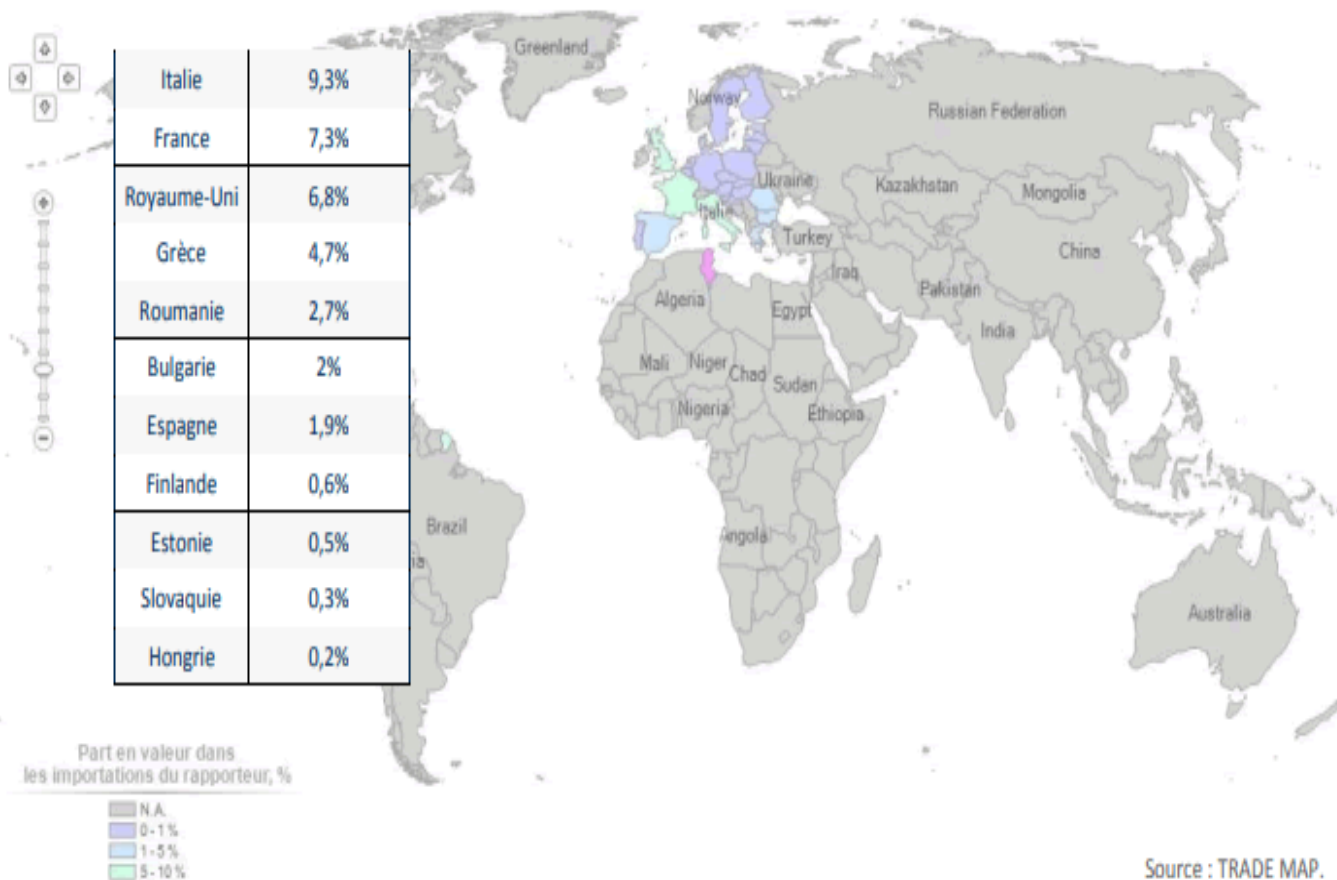
- 47% des valeurs d'importation de produits agroalimentaires depuis l'UE ont été alloués aux céréales.

Figure 5 : Evolution de la valeur des importations céréalières de la Tunisie



- En moyenne 33% de la valeur des importations céréalières de la Tunisie depuis l'UE correspondent à 1% de la valeur des exportations céréalières de l'UE.

Figure 6 : Part des valeurs ( en %) de certains pays de l'UE (28) fournisseurs de céréales à la Tunisie en 2016



En 2016 :

L'Ukraine a été le principal fournisseur de céréales pour la Tunisie avec une part en valeur de 50% contre 5% et 10% pour les pays de l'UE.

### 2.1.2. Volume des importations

Tableau 3 : Evolution du volume des principaux produits agroalimentaires importés par la Tunisie depuis l'UE (28)

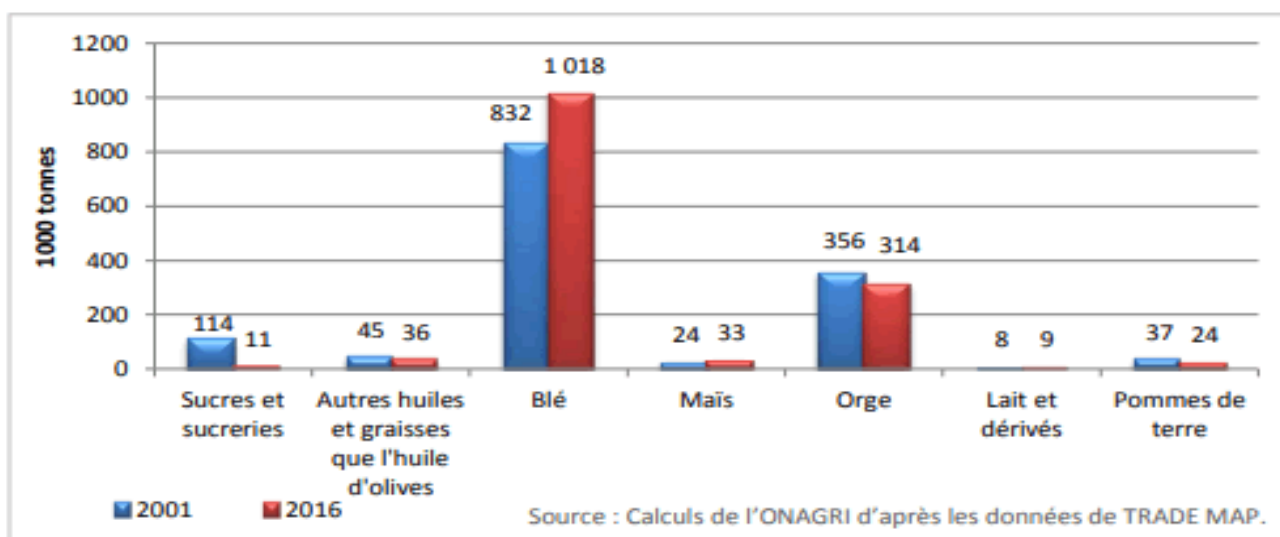
Unité : 1000 tonnes.

Libellé produit	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Sucres et sucreries	114	56	139	114	96	157	61	30	65	175	68	61	8	7	35	11
Autres huiles et graisses que l'huile d'olives	45	114	149	148	130	53	58	47	33	25	56	65	59	58	41	36
Blé	832	534	617	347	279	570	383	845	326	767	613	88	861	708	925	1018
Maïs	24	71	34	0	68	38	0	78	93	159	40	93	99	20	126	33
Orge	356	216	153	32	376	249	545	281	4	192	185	79	634	138	111	314
Lait et dérivés	8	20	26	30	11	7	11	17	9	10	12	16	13	12	10	9
Pommes de terre	37	46	25	29	27	19	80	17	68	18	34	26	28	23	22	24

Source : TRADE MAP.

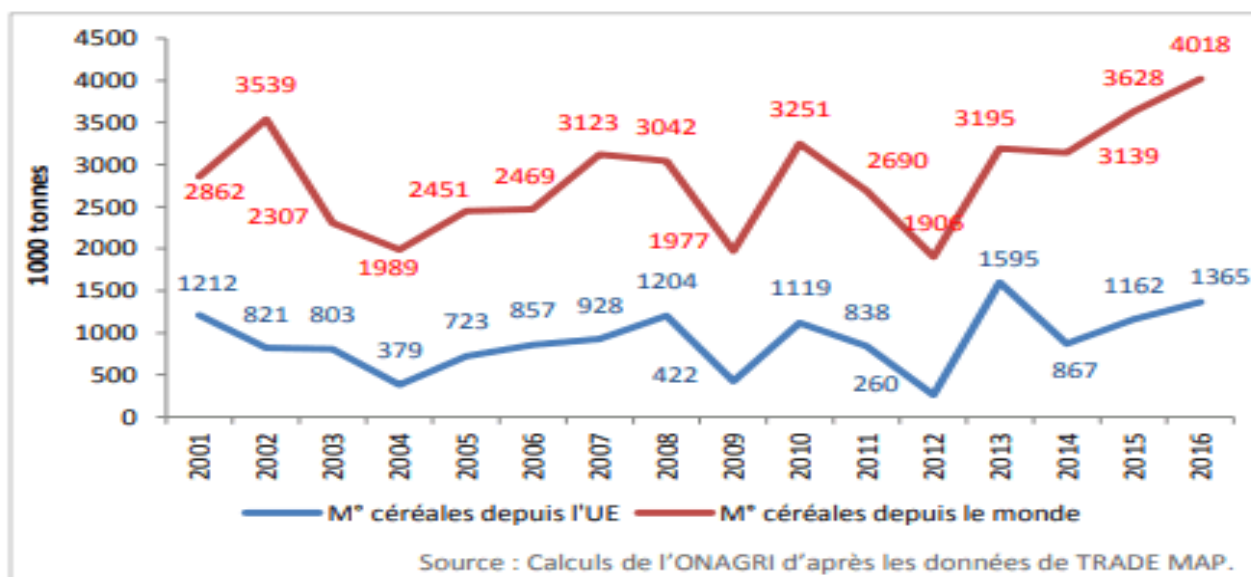


Figure 7 : Comparaison entre 2001 et 2016 des volumes des principaux produits agroalimentaires importés par la Tunisie depuis l'UE



- Les produits céréaliers sont les principaux produits importés par la Tunisie depuis l'UE en particulier le blé et à un degré moindre l'orge.
- Net recul du volume importé de sucres et sucreries depuis l'UE (-90%) entre 2001 et 2016.

Figure 8 : Evolution du volume des importations céréalières de la Tunisie avec l'UE (28)



En moyenne :

31% du volume des importations céréalières tunisiennes proviennent de l'UE ce qui correspond à seulement 1% des exportations céréalières de l'UE.

## 2.2. Exportations de la Tunisie vers l'UE (28)

### 2.2.1. Valeur des exportations

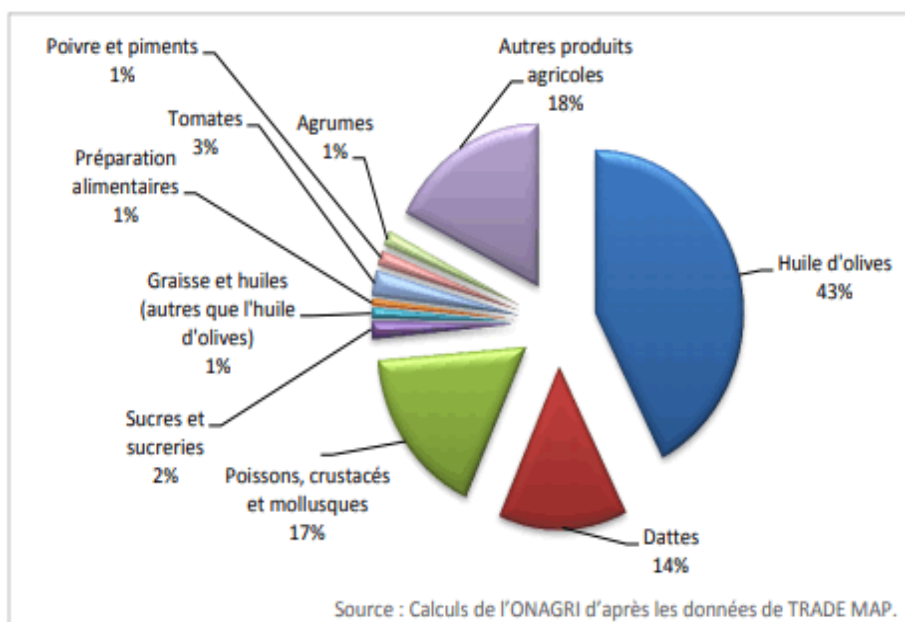
Tableau 4 : Evolution de la valeur des principaux produits agroalimentaires exportés par la Tunisie vers l'UE (28)

Unité : Millions d'Euros.

Libellé produit	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Huile d'olives	135,4	34,6	71,9	416,2	276,8	450,5	325,9	328,2	161,2	143,5	117,4	180,1	266,8	129,9	606,1	247,8
Dattes	60,8	54,3	51,6	52,2	53,6	43,3	72,5	59,8	60,8	67,8	63,6	62,1	62,3	68,2	78,2	82,5
Poissons, crustacés et mollusques	89,1	91,2	91,3	80,8	86,5	101,1	102,4	81,4	57,9	74,2	100,7	79,2	65,2	77,3	91,4	99,3
Sucres et sucreries	0,6	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	1,4	1,6	1,7	1,4	1,1	1,0	1,0	1,8	1,0	9,2
Autres huiles et graisses que l'huile d'olives	0,6	0,0	0,0	2,6	1,2	6,7	5,0	24,8	13,9	14,0	23,6	13,8	9,8	9,5	15,9	5,5
Préparation alimentaires	1,0	1,7	0,7	1,5	1,4	2,0	3,1	3,5	5,5	5,0	3,3	5,2	4,9	6,9	4,2	3,8
Tomates	2,2	1,9	1,9	2,5	3,5	2,6	4,0	5,0	9,4	16,1	17,3	12,5	11,0	11,6	9,8	14,8
Poivre et piments	5,3	5,1	5,8	6,1	5,6	5,9	6,8	7,0	7,2	7,4	7,1	5,3	8,3	10,1	9,2	8,9
Agrumes	9,5	8,8	8,0	9,0	9,4	9,6	7,6	13,2	9,5	10,1	8,7	7,3	8,1	6,4	7,2	8,9

Source : TRADE MAP.

Figure 9 : Part des valeurs des exportations de la Tunisie vers l'UE (28) en 2016

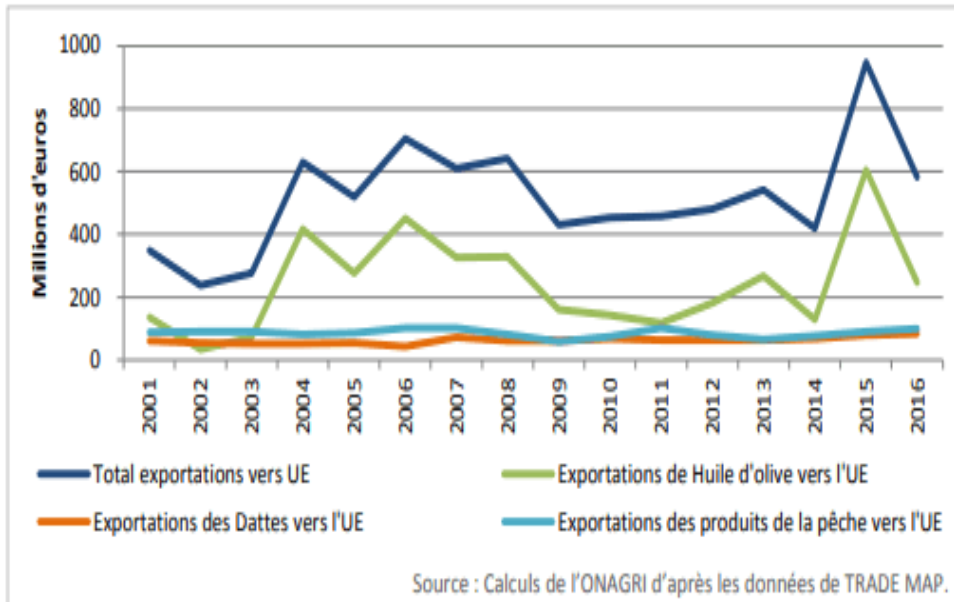


En 2016 :

- 43% des valeurs des exportations agroalimentaires de la Tunisie vers l'UE proviennent des ventes de l'huile d'olive.

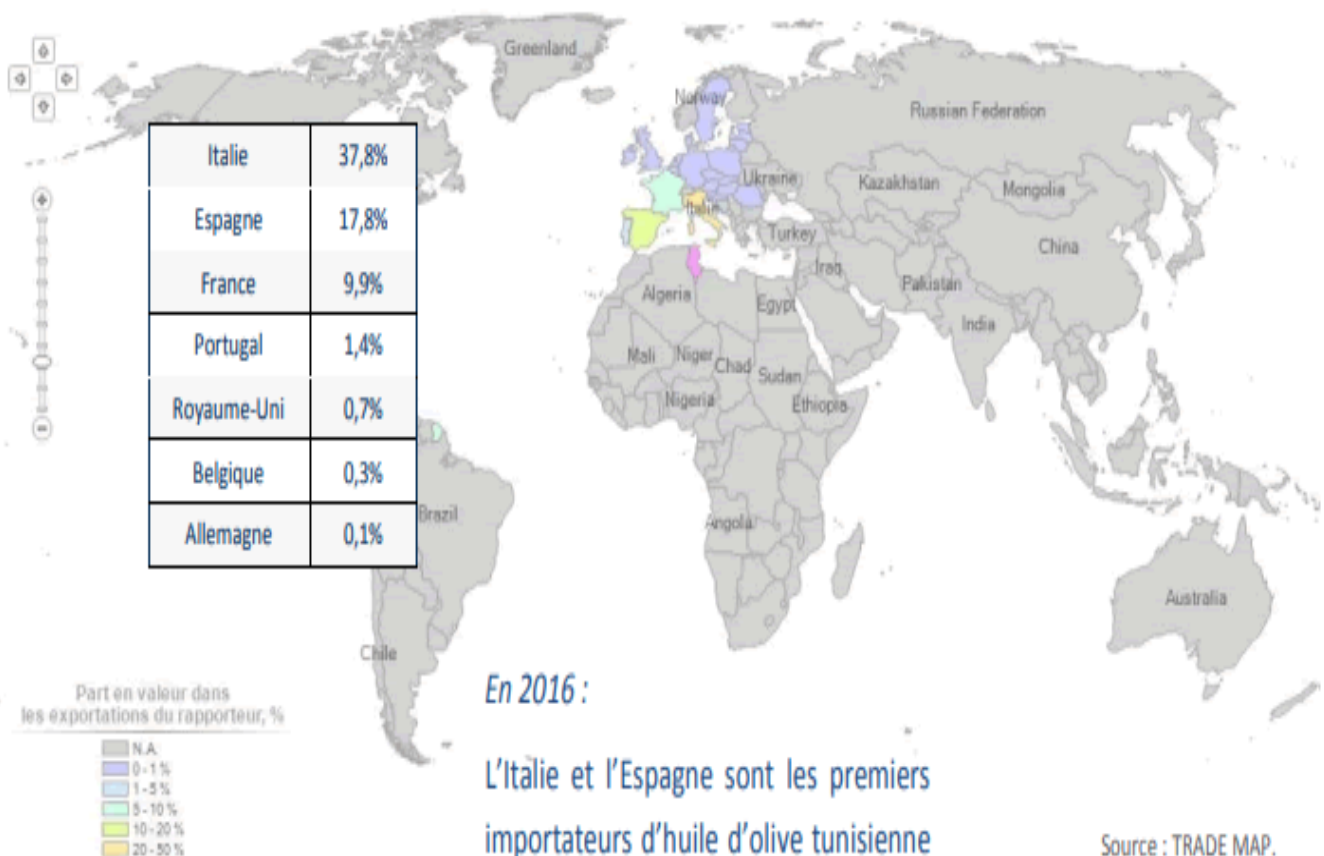


Figure 10 : Evolution de la valeur des principaux produits agroalimentaires tunisiens exportés vers l'UE (28)



En moyenne :  
75% des valeurs d'exportations tunisiennes de l'huile d'olive proviennent de l'UE soit 9% de la valeur totale des importations européennes d'huile d'olive.

Figure 11 : Part des valeurs (en %) de certains pays de l'UE (28) importateurs de l'huile d'olive tunisienne en 2016



2.2.2. Volume des exportations

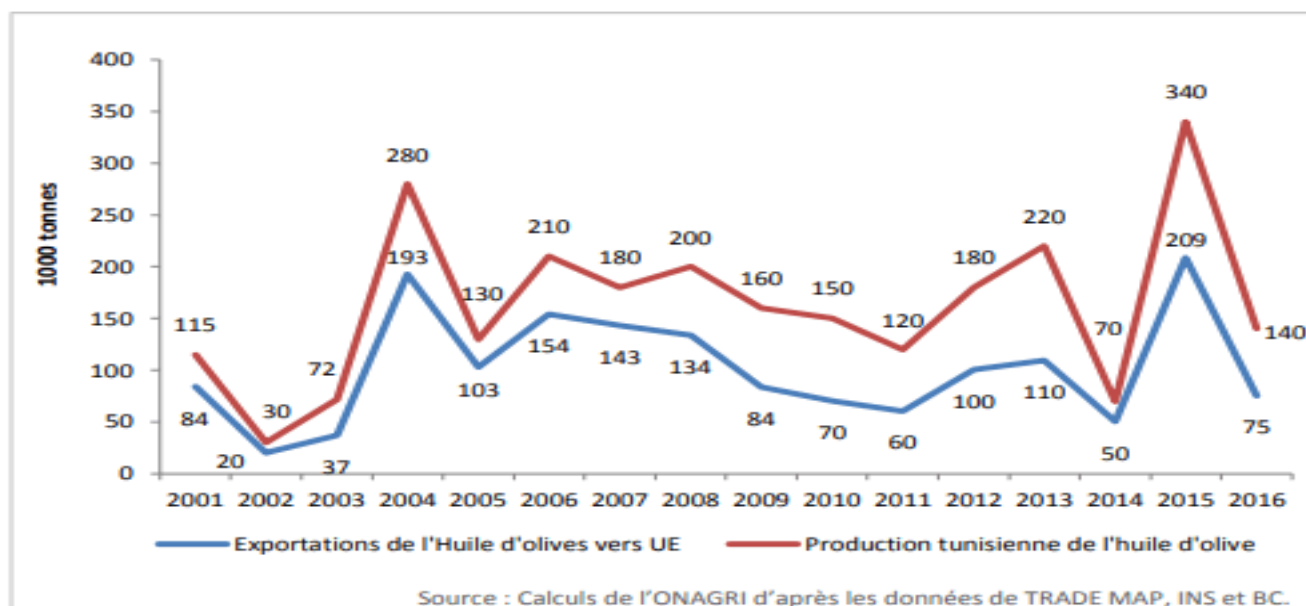
Tableau 5 : Evolution du volume des principaux produits agroalimentaires exportés par la Tunisie vers l'UE (28)

Unité : 1000 tonnes.

Libellé produit	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Huile d'olives	84,0	20,0	37,2	193,0	102,8	154,3	143,4	133,6	83,6	70,3	60,1	100,4	109,7	50,3	208,7	75,0
Dattes	34,5	31,1	29,8	31,1	33,1	24,0	40,9	34,5	34,8	37,1	35,7	35,9	37,7	35,4	40,8	43,9
Poissons, crustacés et mollusques	14,2	15,8	23,1	12,2	14,5	15,9	18,1	14,6	11,5	14,6	19,0	13,4	11,7	12,5	11,9	12,4
Sucres et sucreries	0,4	0,5	0,2	0,2	3,2	5,3	4,7	1,9	1,9	1,5	1,1	1,0	1,0	3,7	0,7	26,5
Autres huiles et graisses que l'huile d'olives	0,6	0,0	0,0	3,5	1,7	5,0	7,1	22,0	16,4	16,0	28,3	21,3	14,9	16,2	17,0	9,1
Préparation alimentaires	0,3	0,4	0,3	1,3	0,4	1,2	2,2	1,3	1,6	1,2	0,8	1,0	1,2	1,3	0,8	0,7
Tomates	2,1	1,8	1,8	1,9	2,7	2,1	3,5	4,6	7,2	13,2	13,0	12,0	10,5	9,9	9,0	10,6
Poivre et piments	2,3	2,3	2,6	2,9	2,7	3,3	3,3	3,5	3,6	4,0	3,7	2,7	4,2	5,0	4,5	4,4
Agrumes	24,0	22,6	17,0	17,7	19,0	19,3	16,0	27,2	20,2	22,8	20,6	17,1	19,7	15,3	16,3	18,0

Source : TRADE MAP.

Figure 12 : Evolution de la production de l'huile d'olive et des exportations vers l'UE (28)



En moyenne :

77% du volume des exportations tunisiennes de l'huile d'olive vers l'UE, correspondent à 10% du volume des importations européennes depuis le monde.

*Elaboré par Yosra DOUIRI  
Observatoire National de l'Agriculture*

## Compétitivité des produits agro-alimentaires Tunisiens sur le marché Européen

الغرض من هذه الدراسة هو تقديم لمحة عامة عن القدرة التنافسية للقطاع الزراعي الغذائي التونسي قبل التوقيع على اتفاقية التجارة الحرة الشاملة والعميقة مع الاتحاد الأوروبي. يلعب قطاع الأغذية الزراعية دوراً حيوياً في الاقتصاد والصادرات التونسية. إن عولمة الأسواق يمكن أن تؤثر على الميزة النسبية للقطاع الزراعي الذي تتمتع به تونس في تصدير العديد من المنتجات المتوسطة وزيادة المنافسة. تعيش القدرة التنافسية للقطاع الزراعي عدة صعوبات بسبب السياق الاقتصادي الخاص في البلاد وجو المنافسة الهام في منطقة البحر الأبيض المتوسط. وفي الوقت نفسه، يشكل الأمن الغذائي أولوية أساسية لا يمكن المساس بها. يجب على تونس أن تقاوض بين خيارين بالتوقيع على اتفاقية التجارة الحرة في المنطقة: تطوير الصادرات الزراعية الغذائية في منطقة التجارة الحرة أو حماية السوق المحلية وتنفيذ سياسات جديدة لضمان الأمن الغذائي. يكشف تحليل للميزة التنافسية للقطاع الزراعي الغذائي التونسي عن إمكانات مهمة لتصدير بعض المواد الغذائية الزراعية الأساسية. في الآونة الأخيرة، تواجه تونس تحديات جديدة في تصدير المنتجات الاستراتيجية مثل التمور وزيت الزيتون، التي تكمن وراء أهمية تبني استراتيجيات تجارية وتسويقية جديدة، مثل تكييف أو تغليف أو استكشاف أسواق جديدة.

### Introduction

La Tunisie entreprend beaucoup d'efforts pour promouvoir la compétitivité structurelle du commerce agroalimentaire. Cependant, l'ouverture commerciale entamée pendant les dernières années peut avoir des conséquences sur la compétitivité de l'économie locale et le secteur agroalimentaire.

La Tunisie a eu une longue histoire de relations commerciales privilégiées avec l'Union Européenne. Le premier accord commercial entre la Communauté Economique Européenne date de 1969, suivi par un accord de coopération en 1976. En 1995, la Tunisie a été le premier pays du Sud de la Méditerranée qui a signé un accord d'association avec l'UE. Cet accord vise à établir une zone de libre-échange avec l'UE. A partir de 2000, la Tunisie a signé plu-

sieurs protocoles financiers pour consolider sa coopération technique et financière avec l'UE. Plus récemment, la coopération entre les deux partenaires était en pleine expansion depuis 2007 avec un appui financier dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP).

En 2011, suite aux changements politiques survenus en Tunisie, l'UE a décidé d'augmenter sa coopération commerciale avec la Tunisie et de renforcer les échanges commerciaux dans le secteur agricole. Le 19 novembre 2012, dans le cadre de la 9ème session du conseil d'association Tunisie-Union Européenne, la Tunisie a obtenu le statut de partenaire privilégié avec une mise en place d'un plan d'action pour la période 2013-2017. Le plan d'action s'articule autour de trois piliers : coopération politique, intégration

économique et sociale, et forme d'une introduction aux négociations de l'Accord de Libre Échange Complet et Approfondi (ALECA). Ce dernier est considéré comme une extension de l'accord de libre-échange de 1995 qui a été contesté en raison de son bilan largement défavorable à la Tunisie. Une question reste toutefois posée : la Tunisie est-elle préparée pour entamer un tel accord et pour quelle échéance ? Une autre en découle : Quels sont les avantages et les risques qui menacent l'agriculture tunisienne dans un marché international à forte concurrence ?

### La compétitivité agricole Tunisienne avant la signature de l'ALECA

La Tunisie cherche à promouvoir ses échanges avec l'Europe en adoptant de plus en plus des accords commerciaux qui apportent

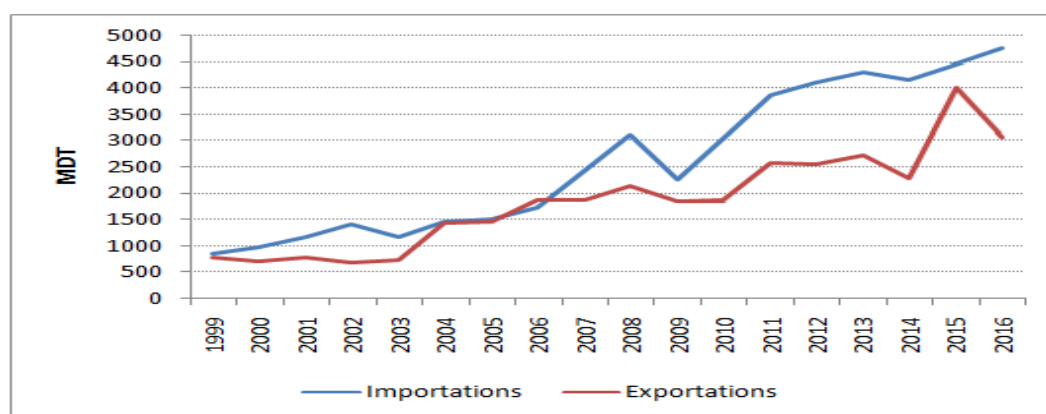
des solutions aux exportations agricoles et agroalimentaires tunisiennes

Les échanges commerciaux ont été souvent accompagnés de soldes déficitaires (cf. Figure 2). Le déficit commercial a augmenté de 45% entre 2010 et 2015, il est passé

de 8297.7MDT à -12047.4MDT. Le niveau de la couverture des importations par les exportations alimentaires ne cesse de baisser (à l'exception de l'année 2015). En effet, l'augmentation des importations alimentaires est due à l'accélération du rythme des impor-

tations de la plupart des produits alimentaires de base, dont les prix sont en hausse continue, face à la dépréciation du dinar contre les devises étrangères, notamment le sucre, les huiles alimentaires, blé tendre..

Figure 1. Évolution des échanges agroalimentaires Tunisiens (1999-2016)



Source : Elaboration propre à partir des annuaires du commerce extérieur de l'INS, 2018

Les principaux produits d'importation en valeur en 2016 sont les céréales (36.8%), les huiles végétales (9.5%) et le sucre (8.6%) (cf. Tableau).

Tableau 1. Structure des importations alimentaires (%)

Année	Céréales	Huiles végétales	Sucre	Autres
2009	27.9	14.0	9.2	48.9
2010	36.0	12.7	10.0	41.3
2011	32.8	18.0	12.9	36.3
2012	32.5	14.3	9.7	43.6
2013	38.5	11.2	7.7	42.6
2014	36.4	10.2	8.5	44.9
2015	40.4	9.4	8.5	41.7
2016	36.8	9.5	8.6	45.0

Source : Propre élaboration à partir des annuaires du commerce extérieur de l'INS, 2018

Les exportations d'huile d'olive montrent une variabilité importante d'une année à une autre. En 2016, le principal produit d'exportation est l'huile d'olive (43%). Les autres grands produits d'exportation sont les dattes (14%) et les poissons, crustacés et mollusques (17 %).

Tableau 2. Structure des exportations agricoles (%)

	Huile d'olive	Poissons, crustacés et mollusques	Dattes	Autres
2009	28.9	9.8	12.9	48.4
2010	23.5	9.8	15.2	51.4
2011	15.5	9.8	11.5	63.2
2012	22.8	8.3	13.4	55.6
2013	29.9	8.2	13.9	48.0
2014	21.2	10.1	17.1	51.7
2015	46.5	6.3	11.2	35.9
2016	28.1	8.8	15.9	47.2

Source : Propre élaboration à partir des annuaires du commerce extérieur de l'INS, 2018

### Indicateurs de soutien à l'agriculture

L'Etat Tunisien intervient dans le commerce agroalimentaire au moyen de plusieurs instruments de protection. Le Coefficient de Protection Nominale (CPN) est utilisé pour analyser le rôle de l'Etat pour soutenir les revenus des producteurs nationaux. En effet, le CPN est le rapport entre le prix moyen domestique et le prix à la frontière (CAF). Un  $CPN > 1$  signifie que les producteurs du produit étudié sont protégés par des mesures gouvernementales

influant sur les prix.

Le calcul du CPN pour la viande bovine sur les vingt dernières années, montre que les producteurs nationaux ne sont pas protégés par des mesures gouvernementales influant sur les prix. En effet, le coefficient de protection nominale moyen des producteurs de viande bovine est toujours inférieur à l'unité pendant les quatre périodes (1998-2016) et continue à diminuer en passant de 0,61 pour la période 1998-2002 pour atteindre 0,47 entre 2013-2016.

Le coefficient de protection no-

minale des producteurs de viande de volaille montre aussi une tendance à la baisse similaire à celle de la viande bovine. Ceci pourrait être expliqué par un désengagement progressif de l'Etat tunisien envers les producteurs nationaux de viande rouge et blanche. En ce qui concerne le blé, le coefficient de protection est toujours supérieur à l'unité avec une tendance à la baisse depuis 1998, traduisant l'importance de ce produit dans les politiques agricoles nationales.

Tableau 3. Coefficient de protection nominale – Tunisie

Année	1					2					3					4				
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Viande Bovine	0,73	0,63	0,55	0,56	0,59	0,48	0,56	0,49	0,54	0,53	0,50	0,53	0,53	0,53	0,49	0,47	0,48	0,49	0,47	
Moyenne	0,61					0,52					0,52					0,47				
Viande de volaille	1,27	1,32	1,23	1,03	1,24	1,42	1,18	1,02	1,07	1,06	0,72	1,05	0,85	0,82	0,90	0,85	0,90	0,87	0,86	
Moyenne	1,24					1,15					0,87					0,87				
Blé Tendre	2,25	2,47	2,17	1,91	1,59	1,66	1,63	1,73	1,44	1,04	1,20	1,71	1,31	1,06	0,93	0,97	1,01	0,93	0,99	
Moyenne	2,08					1,50					1,24					0,97				

Source : Elaboration de l'auteur à partir de FAOSTAT



## La compétitivité des produits agro-alimentaires Tunisiens sur le marché Européen

La notion de compétitivité s'impose pour analyser l'exportation des produits agroalimentaires tunisiens vers l'UE. Il existe plusieurs approches pour étudier la compétitivité structurelle du commerce agro-alimentaire international des produits et des filières. Dans cette étude, l'analyse de la compétitivité structurelle des produits tunisiens vis à vis de l'UE

est basée sur l'indice de l'avantage comparatif révélé (ACR).

L'avantage comparatif révélé (ACR) d'un pays est un déterminant des échanges commerciaux internationaux. Cet indice est utilisé comme une approximation pour identifier les déterminants de la compétitivité et évaluer leurs avantages commerciaux. Il est défini comme la capacité d'un secteur à améliorer sa part de marché.

Le concept de l'avantage comparatif révélé (ACR) a été introduit

par Balassa (1965) pour mesurer la compétitivité : les flux commerciaux des biens reflètent les différences de coûts entre les pays. Par conséquent, plus la performance d'un pays est importante dans le commerce d'un bien, plus son avantage comparatif dans la production du même bien est important. Dans la présente étude, nous introduisons l'UE comme zone de référence

$$ACR_{ij} = \frac{\frac{x_{ij}}{\sum x_j}}{X_j / \sum X_j}$$

*x<sub>ij</sub> exportation de la Tunisie des produits (j) appartenant au même chapitre douanier HS2*

*∑ x<sub>j</sub> les exportations de la Tunisie*

*X<sub>j</sub> les exportations européennes des produits (j)*

*appartenant au même chapitre douanier HS2*

*∑ X<sub>j</sub> les exportations européennes*

Les valeurs <1 d'ACR s'interprètent comme une Tunisie moins spécialisée que l'UE pour produire les produits (j). Pour les valeurs > 1, on peut dire que la participation des produits (j) dans la structure des exportations Tunisiennes est plus élevée que celle observée dans la zone de référence (UE), ce qui permet d'affirmer que ce pays est fortement spécialisé dans ce secteur.

Dans cette section nous cherchons à analyser la spécialisation agricole tunisienne en déterminant les principaux chapitres de

produits agricoles (selon la classification du système harmonisé<sup>1</sup>) pour lesquels elle dispose d'un avantage comparatif. Les exportations tunisiennes des poissons et mollusques sont importantes et la Tunisie dispose toujours d'un avantage comparatif. Néanmoins, pendant la dernière décennie il y a eu une perte de compétitivité vu la baisse importante de l'ACR en passant de 7.04 en 2011 à 5.17 en 2016.

Les chapitres 07, 08 et 09 qui regroupent les légumes, les fruits et les épices montrent aussi un avan-

tage comparatif qui peut être expliqué par la forte exportation des dattes et tomates.....avec cependant une plus faible compétitivité pour les fruits. La perte de compétitivité est expliquée partiellement par la récession des exportations des agrumes pendant les dernières années vers le marché européen. La Tunisie dispose également d'un avantage comparatif pour les produits à base d'alfa. La Tunisie ne dispose pas d'avantage comparatif principalement pour les produits suivants : La viande, les produits laitiers, les céréales et

<sup>1</sup>Le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises est une nomenclature internationale polyvalente élaborée par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD). Cette harmonisation a abouti à la classification des marchandises en section et sous-section ou bien chapitres. Toutefois, toutes les marchandises sont identifiées par un code à six chiffres. Dans cette étude, nous considérons les produits agricoles et agroalimentaires qui varient entre le chapitre 01 et 24 selon la classification SH



les produits de la minoterie et les animaux vivants

### Conclusion

Pour assurer un bon démarrage de la libéralisation complète des échanges, il est nécessaire de discuter le niveau d'ouverture des échanges ainsi que le mode de libéralisation à retenir au début des discussions de l'ALECA. Le lancement des études devient nécessaire pour cerner les conséquences de cette ouverture du marché Tuniso-Européen pour les différents produits spécifiques, et non seulement pour des groupes de produits. L'effet d'ALECA dans le cas de la Tunisie sur la production,

les prix et l'emploi devrait également être évalué. La question qui se pose suite à la conclusion de cet accord : L'ALECA est-il équitable entre la Tunisie et l'UE ?

### Références

Balassa, B. 1965. Trade liberalization and 'revealed' Comparative Advantage. The Manchester school of Economics and Social Studies 33, pp. 99-123.

AFDB, 2012. Distorsions aux incitations et politique agricole en Tunisie : Une première analyse. Groupe de la Banque Africaine de Développement, Tunisie.

Banque Mondiale, 2018. Statis-

tiques de la Tunisie, Tunisie.

Sites consultés

- Fond monétaire international : <http://www.imf.org/external/french/>
- Food and Agricultural Organization : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Banque mondiale : <http://www.banquemondiale.org/>
- Banque Centrale de la Tunisie : <http://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/francais/index1.jsp>
- Institut National de Statistiques : <http://www.ins.nat.tn/>
- International Trade Center (ITC) : <http://www.intracen.org/default.asp>

Tableau 4. Evolution de l'indice de l'avantage comparatif révélé du commerce agro-alimentaire tunisien avec l'Union Européenne

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
01 - Animaux vivants	0.00	0.01	0.15	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
02 - Viandes et abats comestibles	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
03 - Poissons, crustacés et mollusques	<b>7.87</b>	<b>5.69</b>	<b>4.35</b>	<b>5.15</b>	<b>7.04</b>	<b>5.62</b>	<b>4.54</b>	<b>5.09</b>	<b>5.22</b>	<b>5.17</b>
04 - Lait, beurre, fromage, œufs et miel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
05 - Autres produits d'origine animale	<b>8.46</b>	<b>9.34</b>	<b>7.56</b>	<b>9.91</b>	<b>8.57</b>	<b>9.27</b>	<b>6.84</b>	<b>7.91</b>	<b>11.74</b>	<b>8.41</b>
06 - Plantes vivantes et fleurs	0.46	0.45	0.44	0.45	0.38	0.38	0.28	0.25	0.30	0.29
07 - Légumes et plantes potagères	<b>1.22</b>	<b>1.21</b>	<b>1.33</b>	<b>2.09</b>	<b>2.50</b>	<b>1.99</b>	<b>1.90</b>	<b>1.91</b>	<b>1.56</b>	<b>1.85</b>
08 - Fruits écorces, agrumes et melons	<b>4.96</b>	<b>4.15</b>	<b>4.26</b>	<b>4.66</b>	<b>4.58</b>	<b>4.23</b>	<b>3.96</b>	<b>4.09</b>	<b>4.32</b>	<b>4.45</b>
09 - Café, thé, maté et épices	<b>1.60</b>	<b>1.28</b>	<b>1.37</b>	<b>1.38</b>	<b>1.15</b>	<b>1.38</b>	<b>1.44</b>	<b>1.61</b>	<b>1.36</b>	<b>1.26</b>
10 - Céréales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11 - Produits de la minoterie	0.00	0.00	0.10	0.21	0.04	0.02	0.02	0.02	0.02	0.01
12 - Oléagineux graines plantes industrielles	0.98	0.60	0.46	0.43	0.48	0.30	0.38	0.40	0.30	0.37
13 - Mat. végétale de teinture et tannage	0.00	0.00	0.06	0.03	0.00	0.03	0.17	0.63	0.55	0.69
14 - Alfa et produits végétaux nda	<b>4.28</b>	<b>5.17</b>	<b>7.89</b>	<b>8.65</b>	<b>12.92</b>	<b>10.45</b>	<b>7.02</b>	<b>10.91</b>	<b>6.13</b>	<b>4.35</b>
15 - Graisses huiles cires etc	<b>25.45</b>	<b>18.50</b>	<b>11.79</b>	<b>10.30</b>	<b>8.19</b>	<b>11.26</b>	<b>16.30</b>	<b>9.04</b>	<b>39.91</b>	<b>15.29</b>
16 - Préparations de viandes et poissons	0.04	0.22	0.82	<b>1.15</b>	<b>1.57</b>	<b>1.55</b>	<b>1.22</b>	<b>1.22</b>	<b>1.17</b>	<b>1.32</b>
17 - Sucres et sucreries	0.17	0.18	0.18	0.15	0.14	0.12	0.12	0.23	0.13	1.21
18 - Cacao et ses préparations	0.03	0.05	0.11	0.02	0.01	0.01	0.01	0.02	0.04	0.04
19 - Préparations à base de céréales	0.23	0.21	0.24	0.23	0.23	0.24	0.25	0.24	0.24	0.21
20 - Préparations de légumes et fruits	0.16	0.25	0.23	0.30	0.23	0.22	0.16	0.23	0.21	0.17
21 - Préparations alimentaires diverses	0.19	0.19	0.31	0.28	0.19	0.29	0.27	0.37	0.22	0.19
22 - Boissons alcool et vinaigre	0.20	0.26	0.25	0.20	0.21	0.16	0.17	0.18	0.22	0.18
23 - Résidus industries alimentaires	0.39	0.43	0.37	0.31	0.16	0.28	0.51	0.31	0.70	0.24

ITC, 2018

Elaboré par Ibtissem Taghouti  
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

## Bilan du soutien européen temporaire aux exportations d'huile d'olive tunisienne

في إطار تقديم الدعم للاقتصاد التونسي بعد إحدائيات 26 جوان 2015 بسوسة، قرر الاتحاد الأوروبي الترفيع في كمية الصادرات التونسية لزيت الزيتون إلى بلدان الاتحاد الأوروبي وبصفة مؤقتة من خلال رفع الحواجز الجمركية. وامتد هذا الدعم إلى حدود سنتين من 2016 وانتهى بتاريخ 31 ديسمبر 2017.

تعتبر الغاية من هذه المذكرة تقييم مدى تأثير هذا الدعم الخاص. أثبتت النتائج أن ما قدمه الاتحاد الأوروبي من دعم لم يفي بالوعود المنتظرة حيث سجلت نسبة الإنجاز بـ 3.7% خلال السنتين. ومن زاوية أخرى، فإن إلغاء القيود المفروضة على الحصص الشهرية جعل الاستخدام الفعال للتراخيص أكثر غموضاً ومن الصعب التهيؤ له حتى يتمكن الجانب التونسي من التصدير دون رسوم جمركية إلى السوق الأوروبية.

Afin de soutenir l'économie tunisienne suite à l'attentat de Sousse du 26 Juin 2015, l'Union Européenne (UE) a décidé d'augmenter temporairement la quantité d'huile d'olive tunisienne dédouanée et exportée vers l'UE. Ce soutien est limité sur une période de deux ans à partir de 2016 et a pris fin le 31 Décembre 2017. L'objectif de cette note est d'évaluer l'impact de ce soutien sur les exportations d'huile d'olive tunisienne vers l'UE.

### L'évolution du cadre réglementaire

Avant d'évaluer l'impact du soutien temporaire de l'UE à la Tunisie, il est nécessaire de revenir sur le cadre réglementaire qui régit les exonérations de douanes pour l'exportation d'huile d'olive tunisienne. Cette exonération est ancienne et remonte aux années 70 dans le cadre du partenariat entre la CEE et la Tunisie. Cependant,

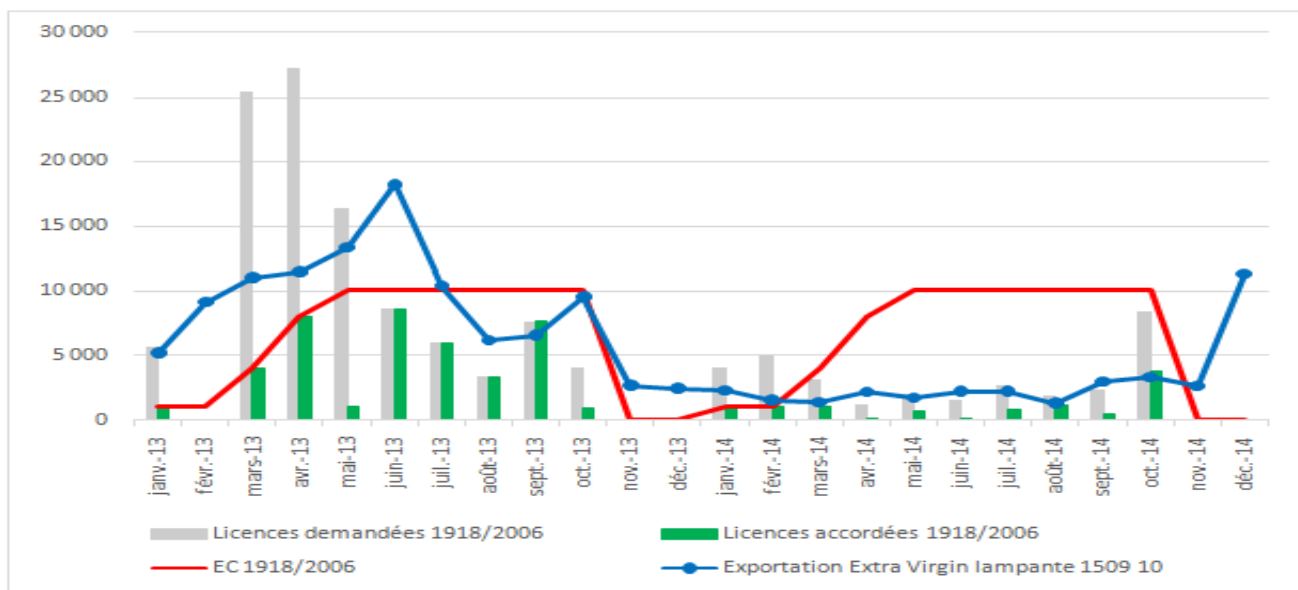
l'exonération en cours s'inscrit dans le cadre plus récent de l'accord euro-méditerranéen signé en 1998 et notamment de l'article 3 du protocole n°1. C'est le règlement européen n° 1918/2006 du 20 Décembre 2006 qui régit aujourd'hui le dédouanement de l'exportation d'huile d'olive originaire de Tunisie à destination de l'Union Européenne. Ce règlement octroie à la Tunisie un contingent dédouané de 56700 tonnes par an d'huile d'olive vierge relevant des codes NC 1509 10 et 1509 90. En 2018, pour ces produits, les droits de douanes sont estimés environ à 127 EUR/100 Kg en moyenne. Les certificats d'importations nécessaires au dédouanement sont octroyés sur une base mensuelle (art. 2.2) avec des plafonds répartis comme suit :

- 1000 tonnes pour chacun des mois de janvier et février

- 4000 tonnes pour le mois de mars
- 8000 tonnes pour le mois d'avril
- 10000 tonnes pour chacun des mois de mai à octobre.

Ainsi, les exportateurs tunisiens ne peuvent utiliser ces certificats que pour le mois octroyé avec une possibilité de report seulement sur le mois suivant en cas de non utilisation des certificats octroyés dans les limites ci-dessus. La Figure 1 illustre le fonctionnement du système mis en place par le règlement 1918/2006 avec la comparaison entre le nombre de demandes de certificats de la part de la Tunisie, le nombre de certificats effectivement octroyés, la quantité d'huile d'olive vierge exportée ainsi que les limites mensuelles instaurées par le règlement.

Figure 1 Dédouanement de l'exportation d'huile d'olive de Tunisie vers l'UE. Illustration



Avant d'octroyer un quota dédouané supplémentaire pour la Tunisie en 2016, l'Union Européenne a modifié à deux reprises le règlement 1918/2006. En Janvier 2015, elle a modifié les quotas mensuels, sans modifier le quota annuel de 56700, comme suit :

- 9000 tonnes pour chacun des mois de février et de mars
- 8000 tonnes pour chacun des mois d'avril à octobre.

L'Union Européenne a par la suite amendé le règlement d'une manière significative en Novembre 2015. En effet, à travers le règlement d'exécution 2015/2031, l'UE a décidé « de supprimer les plafonds mensuels » et ce afin « de faciliter le commerce de l'huile d'olive entre l'Union et la Tunisie en réduisant la charge administrative pour la gestion des contingents tarifaires ». Cette dérégulation des contingents a entraîné une grande opacité dans l'octroi des certificats d'importation et de leur utilisation effective.

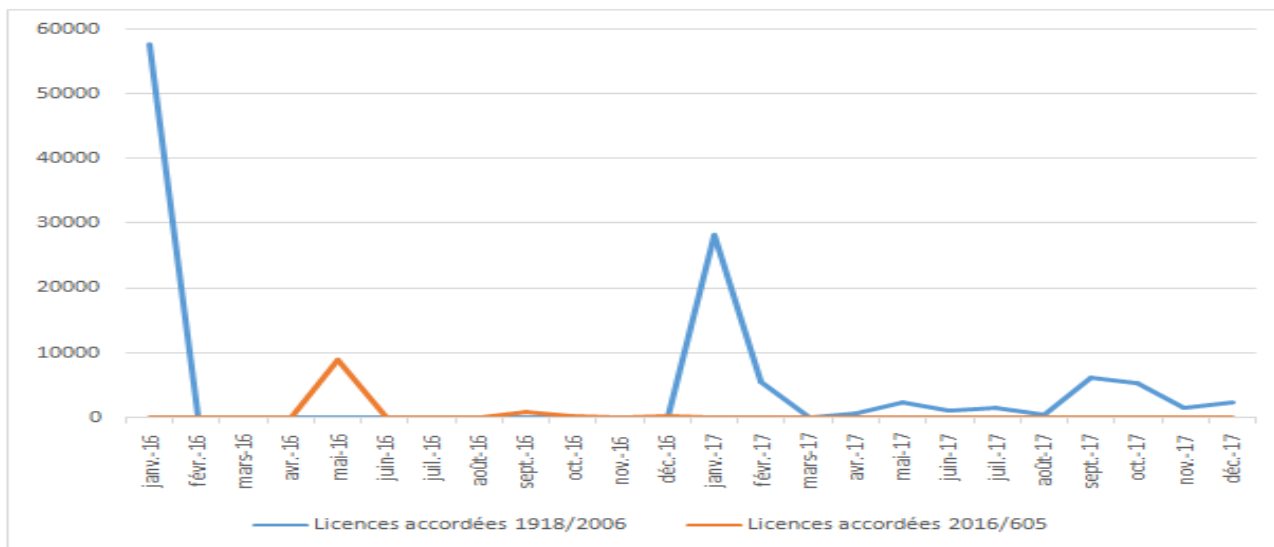
En effet, alors que jusqu'en 2015 le site de la Commission Européenne publiait (voir figure 1) le nombre de licences demandées par la partie tunisienne, le nombre de licences effectivement accordées par l'UE et celles effectivement utilisées par la partie tunisienne mois par mois, depuis cette dérégulation, le site ne publie plus le nombre de licences demandées ni la quantité d'huile d'olive effectivement dédouanée.

Le 19 Avril 2016, le Parlement européen a adopté le règlement 2016/580 octroyant un quota supplémentaire dédouané de 35000 tonnes annuelles d'huile d'olive vierge dans une période limitée à 2016 et 2017. Ce quota supplémentaire a été octroyé à la suite de l'attentat terroriste du 16 Juin 2015 pour soutenir l'économie tunisienne. Il est à noter également qu'au même moment avait lieu le premier round de négociation pour un Accord de Libre

Echange Complet et Approfondi (ALECA) entre l'UE et la Tunisie du 18 au 21 Avril 2016. Sur deux ans, l'Union Européenne offre ainsi à la Tunisie potentiellement un quota de 70000 tonnes d'huile d'olive dédouanées. Cependant, et afin de « maintenir la stabilité du marché de l'huile d'olive dans l'Union », ces quotas supplémentaires ne peuvent être utilisés qu'après que la partie tunisienne épuise le volume de quota exonéré par le règlement 1918/2006, c'est-à-dire après épuisement du quota de 56700 tonnes. De plus, et afin de rassurer les appréhensions des oléiculteurs européens, le règlement 2016/580 introduit la nécessité d'un rapport à mi-parcours afin d'évaluer l'impact de ce quota supplémentaire avec possibilité de suspendre ou corriger ce dernier si « le marché de l'huile d'olive de l'Union est affecté ».

Le bilan chiffré du quota supplémentaire annuel de 35000 tonnes

Figure 2 Licences accordées par l'Union Européenne à la Tunisie. 2016-2017

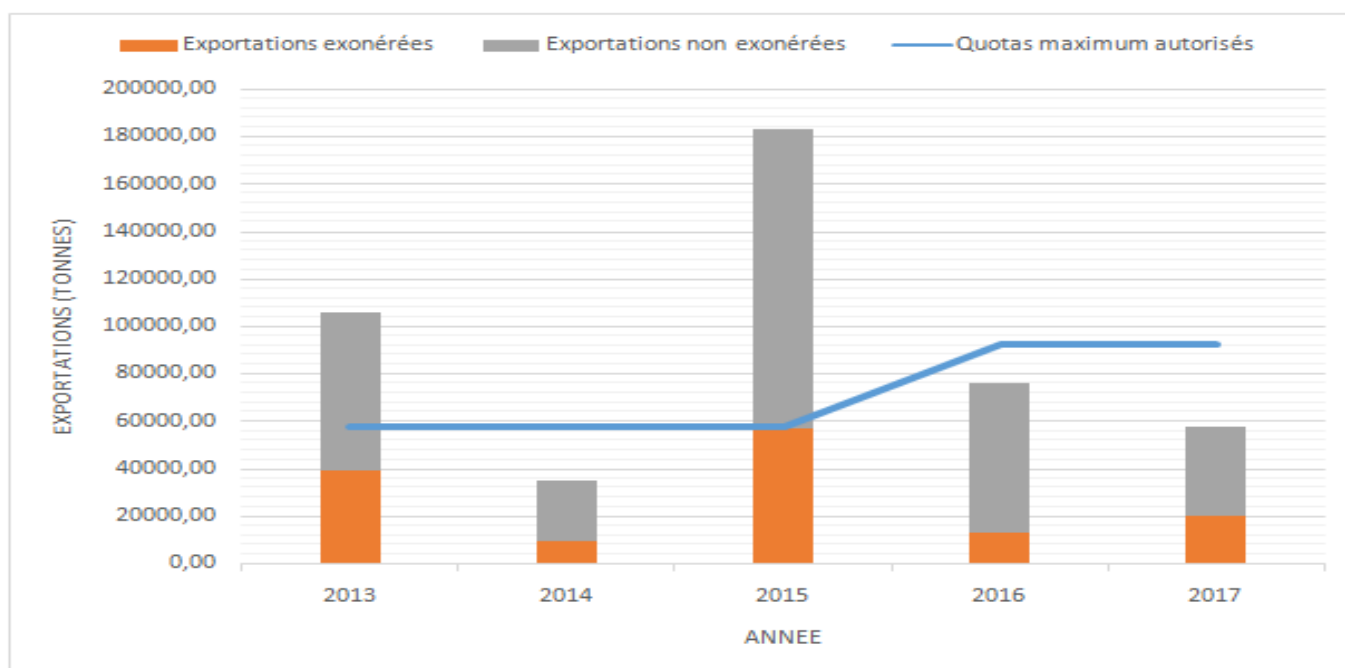


Comme le montre la figure 2, suite à la suppression des quotas mensuels, l'Union Européenne a octroyé la totalité du quota annuel de 56700 tonnes dès le mois de Janvier 2016. Ce quota étant épuisé, cela a ouvert la porte à l'utilisation du quota supplémentaire de 35000 tonnes après son adoption par le Parlement européen en Avril 2016. Nous observons

que juste après son adoption, l'UE a octroyé environ 9000 tonnes de licences de dédouanement en Mai 2016, puis des sommes assez négligeables par la suite. Sur les 35000 tonnes potentielles, l'UE n'a octroyé que 10349 tonnes sur l'année 2016. Sur l'année 2017, les licences octroyées par l'UE dans le cadre du règlement 1918/2006 n'ont pas été toutes octroyées en

Janvier comme en 2016 mais ont plutôt été étalées sur toute l'année de telle sorte qu'à la fin de l'année 2017 seulement 55994 sur 56700 tonnes ont été octroyées à la Tunisie. De cette façon, l'Union Européenne n'a pas permis à la Tunisie de profiter du quota supplémentaire de 35000 tonnes pour l'année 2017.

Figure 3 Part des exportations exonérées entre 2013 et 2017



En prenant en compte le quota historique de 56700 tonnes et le quota de soutien temporaire de 70000 tonnes sur deux ans, et en appliquant la même méthodologie de calcul pour les années libéralisées, nous constatons que mise à part pour l'année exceptionnelle de 2015, la Tunisie n'a pas pleinement profité des quotas théoriquement à sa disposition (Figure 3).

Tableau 1 Bilan du quota supplémentaire en tonnes

	2016	2017	Total
Licences potentielles 2016/605	35000	35000	70000
Licences accordées 2016/605	10349	0	10349
Licences effectivement utilisées 2016/605	2557	0	2557
% licences effectivement utilisées / licences potentielles	7,3%	0,0%	3,7%

Pour revenir plus précisément au soutien temporaire dans le cadre du règlement 2016/580, il faut noter que le nombre de licences accordées par l'Union Européenne ne correspond pas à la quantité d'huile d'olive de Tunisie exportée effectivement exonérée de douanes. En effet, et étant donné que l'amendement de Novembre 2015 ne permet plus de suivre mois par mois la quantité d'huile d'olive exonérée, nous devons reprendre les éléments chiffrés du rapport de suivi pour l'année 2016 effectué par la Commission Européenne en décembre 2016.

En effet, selon ce rapport seules 2557 tonnes ont effectivement été utilisées pour l'exonération de l'exportation de l'huile d'olive en 2016 dans le cadre du règlement d'exécution 2016/605. Comme le montre le tableau 1, seulement 7,3% du quota promis de 35000 tonnes a effectivement été utilisé en 2016 et 0% en 2017. En cumulé sur la période de soutien, la Tunisie n'a finalement pu profiter que de 2557 tonnes de licences de dédouanement sur les 70000 promises soit 3,7% du soutien économique promis.

En conclusion, il apparaît que le

soutien exceptionnel sur deux années que l'Union Européenne avait promis à la Tunisie dans le secteur de l'huile d'olive n'a pas été à la hauteur des promesses avec un taux de réalisation de 3,7% sur les deux ans par rapport aux quotas promis. En parallèle, la dérégulation des contingents mensuels a rendu plus opaque et moins prévisible l'utilisation effective des licences pour que la partie tunisienne puisse exporter sans droit de douanes sur le marché européen.

*Elaboré par Chafik Ben Rouine  
Date : 28 Février 2018*



# Les comptes rendus

## Renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontalières dans la région de l'Afrique du Nord, Tunis, 20 et 21 Décembre 2017

Un atelier sous-régional s'est tenu à Tunis les 20 et 21 décembre 2017 sur le thème : «Renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontalières dans la région de l'Afrique du Nord». Organisé conjointement par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE), avec le Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée (GWP-Med) et le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, l'atelier a connu la participation des experts des pays de l'Afrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc, Libye et Egypte). Il vise plus particulièrement à mettre en lumière les bénéfices de la coopération dans le domaine des eaux transfrontalières pouvant servir de levier pour inciter le développement régional, en créant des avantages communs d'ordre socioéconomique, environnemental et en matière d'investissement,

de paix et de sécurité. Plusieurs points ont été évoqués dans cet atelier, dont la coopération dans le domaine des eaux transfrontalières, la gestion des eaux en cas de phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses et inondations), ainsi que le volet juridique et la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Par ailleurs l'expérience de certains pays (l'Allemagne) dans le domaine des eaux transfrontières a été présentée à cette occasion. Il ressort de cet atelier que la coopération dans le domaine des eaux dans la région de l'Afrique du Nord est d'importance capitale. En effet, depuis l'année 2016, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) est devenue un cadre juridique multilatéral mondial pour la coopération dans le domaine des eaux

transfrontalières, ouvert à l'adhésion de tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. Elle a aidé les pays de la région paneuropéenne à renforcer leurs cadres juridique et institutionnel de coopération transfrontalière par l'élaboration de lignes directrices, d'instruments juridiques non contraignants et de projets par le partage d'expériences, outre l'offre d'un soutien pour la conclusion des accords. La Tunisie et cinq autres pays (le Liban, le Tchad, le Togo, la République Démocratique du Congo et l'Irak) ont déjà engagé le processus d'adhésion à cette convention.

*Elaboré par Noura Ferjani*

*Observatoire National de l'Agriculture*





## Med-Amin : Réseau d'information sur les marchés agricoles méditerranéens Cinquième réunion, Malte, 24 et 25 janvier 2018

L'ONAGRI a participé à la cinquième réunion du réseau MED-Amin, à Malte les 24 et 25 janvier 2018, en qualité de point focal tunisien. Ce réseau méditerranéen d'information sur les marchés agricoles vise à favoriser la coopération et à faciliter le partage d'expériences entre les différents pays membres. Il a été créé pour lutter contre la volatilité des prix dans les marchés agricoles c'est pourquoi depuis sa première réunion, en janvier 2014, le réseau a essayé de fournir aux décideurs une plus grande transparence sur les marchés. Il est ainsi devenu un espace d'échanges d'informations entre pays membres (importateurs et exportateurs).

- L'ordre du jour de la première journée à laquelle ont également participé des représentants de FAO/AMIS, du Centre Commun de Recherche de la commission européenne et un universitaire maltais - a été le rôle de l'intervention du secteur privé dans la filière céréalière à l'intérieur des différents pays membres du réseau à travers son organisation et surtout ses liens avec le secteur public notamment en matière d'

échange de données afin d'envisager un dialogue constructif.

Cette rencontre était une occasion pour présenter des perspectives sur les marchés céréaliers dans le monde et l'union européenne et de discuter des nombreux facteurs qui influencent les prix des céréales : climat, rendements, prix du pétrole, prix antérieurs ...

La suite des travaux a été consacrée à la présentation des résultats du groupe de travail sur le système pilote et d'alerte formé lors la dernière rencontre à Tunis (7-8 décembre 2017) dont le but était d'évaluer la faisabilité et l'intérêt d'un système d'alerte précoce fournissant une estimation qualitative en cours de campagne pour le blé dur et le blé tendre. Il s'agissait de relier aux données de terrain à un niveau infranational (par gouvernorat) les données satellitaires fournies par l'unité MARS du Centre Commun de Recherche de la commission européenne (CCR).

Cinq pays du réseau MED-Amin, dont la Tunisie représentée par l'ONAGRI, se sont inscrits aux activités de ce groupe. L'ONAGRI représenté par son point

focal madame Nachaat Jaziri a ainsi participé fructueusement aux trois réunions conduites par visioconférence en mars, avril et mai afin d'analyser les données et de croiser les indicateurs d'observation au niveau de certains gouvernorats avec ceux fournis par l'unité MARS. Ces travaux ont abouti à la formulation d'une évaluation qualitative des récoltes espérées.

- La deuxième journée de cette rencontre a été réservée aux activités futures du réseau durant laquelle il a été décidé de :

- poursuivre la réalisation de bilans céréaliers via la collecte de données sur les dernières années.
- poursuivre la collecte de données sur les avancées des récoltes et des semis dans le but de produire deux bulletins par an.
- poursuivre les travaux du système pilote de prévision et d'alerte méditerranéen.
- produire un policy brief autour des liens entre secteur public et secteur privé dans le domaine des marchés céréaliers.
- promouvoir le travail du réseau auprès des décideurs et partenaires nationaux.

*Elaboré par Nechaat Jaziri*

*Observatoire National de l'Agriculture*

## Atelier de travail : Analyse économique d'une chaîne de valeur agroalimentaire : Cas de l'abricot séché



Le projet PAD II, à travers sa composante « Promotion des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires orientées vers l'exportation », vise la mise en place d'une approche méthodologique de promotion des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires servant comme outil de choix stratégique, d'identification, de promotion et de développement des chaînes de valeur et des filières agricoles pour les décideurs au niveau national, régional et local d'une part et pour les différents acteurs.

Les chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires sont les piliers et les fondements d'une politique agricole cohérente où tous les acteurs se concertent et participent pour l'atteinte des objectifs fixés ; un développement économiquement viable, socialement équitable et écologiquement responsable.

La promotion de ces chaînes de valeurs nécessite plusieurs étapes qui s'articulent autour des descriptions analytiques/synthétiques de :

- L'objectif de promotion
- La méthodologie de sélection d'une chaîne de valeur à promouvoir
- Les mesures à entreprendre par les partenaires institutionnels et politiques pour mettre à niveau la production, la transformation, la commercialisation et l'enchaînement des maillons de la chaîne

L'objectif étant la conception d'une approche de promotion d'une chaîne de valeur qui valorise au maximum la filière et la performance de la politique agricole sectorielle. Concernant la composante promotion des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires, l'objectif est de fournir :

- Une approche généralisée pour la promotion de développement durable des chaînes de valeur conçue et validée à l'exemple des filières caroube et abricot (le cas de notre atelier)
- Une à deux bonnes pratiques de l'amélioration de la durabilité des filières choisies.

Cela se traduit effectivement par i) la conception d'une:

- Approche méthodologique d'identification de la chaîne de valeur

- Définition de la démarche et de la stratégie permettant son amélioration

- Réalisation des mesures pilotes (bonnes pratiques), vérification des effets, expériences à retenir

ii) Sur le plan pratique, par la réalisation d'un guide pratique/ méthodologique pour la promotion des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires aux différents niveaux des politiques (national, régional, local) ainsi que les bonnes pratiques, qui illustrent la méthodologie et son impact auprès des groupes cibles des projets collaboratifs autour de la composante « Gestion Durable des Systèmes de Production Agricole et Agroalimentaire ».

Dans cette optique, une série d'ateliers ont été programmés dont le but est i) d'analyser des aspects technologiques, technico-économiques, ii) d'étudier le marché des chaînes de valeur dans des pays de référence et iii) de comparer et

étalonner dans un contexte tunisien les travaux réalisés.

L'atelier « Analyse technico-économique d'une chaîne de valeur : cas d'abricot séché », qui a eu lieu le 28 février 2018 à Kairouan s'inscrit dans ce cadre. Il a constitué un exemple d'activité d'identification, d'étude et d'analyse de la chaîne de valeur abricots séchés par les acteurs ( producteurs et PME spécialisées en transformation) et les structures d'appui ( ministère de l'agriculture, GIZ, institutions de recherche, groupement interpro-

fessionnel, ONAGRI, UTAP et experts indépendants)

Les résultats de cet atelier ont été les suivants :

- Les acteurs de la chaîne ont conclu que les indicateurs de performances économiques de la chaîne de valeur traitée sont encourageants.
- Une bonne capacité d'adaptation des PME dont les procédés de transformation sont analogues à ceux de l'abricot séché avec un moindre investissement à l'instar de ceux de la tomate séchée.

- La conclusion de conventions de partenariat entre producteurs et transformateurs.

- La préparation à la mise en place des conventions entre projet et institutions de recherche pour la caractérisation des variétés tunisiennes d'abricots et l'élaboration des études technico-économiques.

- L'adoption des référentiels Global GAP, IFS et ou ISO 22000 comme des mesures de bonnes pratiques.



*Elaboré par Nizar ALOUI*

*Observatoire National de l'Agriculture*

## Le rôle des universités dans le développement de nouveaux indicateurs de richesse, 4 et 5 Décembre 2017, Dakar

Le Global Development Network (GDN) (<http://www.gdn.int/>), en partenariat avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD France), l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le Centre de suivi écologique (CSE), ont organisé un atelier de réflexion sur le rôle des universités pour la production et l'utilisation des comptes du capital naturel en Afrique. La mise en place d'un système d'information systématique et pérenne sur les écosystèmes, sur la base d'un cadre statistique, et alimentant la production d'analyses et d'indicateurs en aval, pourrait permettre de mieux mettre en perspective les ressources naturelles dans les

politiques publiques et les stratégies de développement. Ce processus devra capitaliser sur les compétences existantes dans les centres de recherches et les universités pour produire de nouvelles connaissances, renforcer les capacités des nouvelles générations en intégrant des nouveaux outils de comptabilité écosystémiques (comptes de la couverture des terres, du bio-carbone, de l'eau douce et de l'infrastructure écologique).

Le message clé de cet atelier est que la collaboration et la coopération sont nécessaires à la fois au niveau national et régional pour le développement des indicateurs du capital naturel. Il y a une nécessité de collaboration étroite et

de développement de synergies entre l'administration (collecte de données), la recherche (analyse et suivi méthodologique) et les utilisateurs des résultats. Concernant la Tunisie, il a été convenu avec les organisateurs de lancer une initiative d'un projet associant l'enseignement / recherche (INRGREF - INAT - ESA Mograne), les producteurs des données (CNT, Ministère de l'Agriculture, INS), les institutions chargées du traitement et de la diffusion des informations (ONAGRI, OTED) et les utilisateurs des indicateurs (Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, Instituts de recherche, universités, Bailleurs de fonds).

*Elaboré par Hamed Daly*

*Directeur Général de l'Observatoire National de l'Agriculture*

# Les rendez-vous

Cette rubrique vous présente les événements programmés au cours des prochains mois (congrès, colloques, séminaires, foires, etc.) en Tunisie et à l'étranger.

Date	Foire /salon	Lieu
08 avril – 12 Avril 2018	<b>BIOMASS</b> <i>Salon professionnel des sources renouvelables d'énergie dans l'agriculture et l'industrie forestière</i>	Brno (Rép. Tchèque) / Brno Exhibition Centre
24 avril – 28 Avril 2018	<b>SIAM - SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE AU MAROC</b> Salon International de l'Agriculture au Maroc	Meknès (Maroc) / Bassin de l'Agdal, Sahrij Souani
25 avril - 28 avril 2018	<b>WORLD MILL TECH</b> Salon international de la meunerie et industries associées	Istanbul (Turquie) / Tüyap Fair Convention and Congress Center
09 mai – 13 mai 2018	<b>SMA MEDFOOD</b> Salon méditerranéen de l'agriculture et des industries alimentaires	Sfax (Tunisie) / Parc des expositions de Sfax
09 mai – 12 mai 2018	<b>EKOLOJI IZMIR - ECOLOGY IZMIR</b> Salon de l'agriculture écologique	Izmir (Turquie) / Culturepark Fair Ground
10 mai – 13 mai 2018	<b>AGRO</b> Salon professionnel international de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du bétail	Braga (Portugal) / Braga Exhibition Centre
12 mai – 21 mai 2018	<b>SALON DE L'AGRICULTURE AQUITAINE</b> Salon de l'agriculture	Bordeaux (France) / Parc des expositions de Bordeaux-Lac
14 mai – 18 mai 2018	<b>EU BC&amp;E</b> Conférence européenne sur la biomasse avec Expo. EU BC&E met en contact scientifiques et ingénieurs de l'industrie de la biomasse	Copenhague (Danemark) / Copenhague
18 mai – 20 mai 2018	<b>DRONE EXPO</b> Salon des drones et de leurs applications: imagerie, cartographie, surveillance et inspection pour l'agriculture, la sécurité publique...	Athènes (Grèce) / Olympic Fencing Center
29 mai – 30 mai 2018	<b>SINAL</b> Convention d'affaires et Congrès des nouvelles valorisations des agro ressources: Agromatériaux, Chimie du végétal et Bioénergies	Châlons-en-Champagne (France) / Le Capitole en Champagne
06 juin – 07 juin 2018	<b>EXPOBIOGAZ</b> Salon du biogaz - Expo et congrès	Strasbourg (France) / Strasbourg
07 juin – 10 juin 2018	<b>SEMANA VERDE DE GALICIA</b> Salon international de l'agriculture, de l'élevage, de l'industrie forestière et de l'alimentation	Silleda (Espagne) / Feira Internacional de Galicia
11 juin – 15 juin 2018	<b>WORLD PROCESSING TOMATO CONGRESS</b> Congrès mondial de la tomate, de ses procédés et acteurs	Athènes (Grèce) / Athènes



## Les parus de l'ONAGRI au cours du premier trimestre de l'année 2018

- ONAGRI Vigilance : Trois numéros (janvier, février, mars)
- Note de veille sur l'agrumiculture : Un regard sur le marché mondial et tunisien des agrumes (Février 2018)
- Note de veille sur le « Suivi du marché mondial de l'huile d'olive » (Février 2018)
- La Balance alimentaire à fin décembre 2017 (janvier 2018)
- La Balance alimentaire à fin janvier 2018 (février 2018)
- La Balance alimentaire à fin février 2018 (mars 2018)
- Rapports bimensuels sur les mercuriales et approvisionnements du marché de gros de Bir El Kasaa (cinq rapports)
- Notes sur l'Evolution des prix internationaux des céréales et du Soja ( courant janvier 2018)
- Rapport sur les investissements agricoles approuvés à fin décembre 2017(mars 2018)
- Tableau de Bord N° 3 de l'année 2017(février 2018)
- Actualisation du JORTAGRI au 02 janvier 2018
- Actualisation des données sur les filières
- Dépliant sur les indicateurs clés de l'agriculture
- Notes quotidiennes sur l'approvisionnement et les prix du marché de gros de Bir El Kasaa



*Afin d'améliorer notre service, n'hésitez pas à nous faire parvenir tous vos commentaires et suggestions par email :*

*onagri@iresa.agrinet.tn.*

*Nous nous engageons à vous répondre dans une semaine au maximum.*

*Vous pouvez aussi nous envoyer un email pour recevoir l'ensemble de nos publications par email.*



Observatoire National de l'Agriculture



30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis

Site Web: <http://www.onagri.tn>

Téléphone (+216) 71 801 055/478

Télécopie : (+216) 71 785 127

E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn